

L'équipe des PCPE :

① Des professionnels ADEI

Directrice : Mathilde GALY

Chef de service : Laurent DRAPIÉ

Médecin coordonnateur

Jeanne COUSIN

Psychologues :

Mégane NICOLAS — Joanna CRAMPE

Educateurs :

Emilie AMELIN — Mickaël MARIA

Secrétaire :

Marie TURPIN

② Des professionnels libéraux

Educateurs, aides à domicile,

Paramédicaux intervenant hors NGAP
(psychomotriciens, ergothérapeutes,
psychologues, ...)

Professionnels médicaux :
médecins, kinésithérapeutes,
orthophonistes

③ Et des professionnels des plateaux techniques des établissements et services

*Les associations représentant
les familles,*

**Autisme 17
Epilepsie-France 17**

*sont associées à la conduite et à
l'évaluation des PCPE au sein du
Comité de Veille Stratégique.*



**ADEI-Pôles de Compétences et
de Prestations Externalisées**

BP 60101

17104 SAINTES Cedex

Tel : 0801 900 717

pcpe@adei17.com

adei17@adei17.com - www.adei17.com



PCPE
Pôles de
Compétences et
de Prestations
Externalisées



PCPE Situations critiques

**PCPE Troubles du
Spectre de l'Autisme**

Les Pôles de Compétences et de Prestations Externalisées : Une Réponse accompagnée pour tous.

Les missions

Les PCPE proposent dans une visée résolument inclusive, des prestations de nature diverses auprès d'enfants et d'adultes vivant soit au domicile, soit en famille d'accueil, ..

Ils garantissent une palette de réponses et consolident la mise en place de prestations en milieu ordinaire.



Les personnes concernées

Les enfants et les adultes,

**En situation de handicap
complexe :**

- En rupture de parcours,
- Dans une situation mettant en cause leur sécurité et leur intégrité ou celles de leurs proches.

Ou présentant des troubles du spectre de l'autisme :

- Sans réponse d'accompagnement effective, suffisante ou spécifique,
- Présentant des besoins non couverts.

Les prestations

Elles sont définies en lien étroit avec la personne et/ou sa famille et ses proches aidants :

- Prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles,
- Prestations en matière d'autonomie,
- Prestations pour la participation sociale.



Pour les familles et les aidants, les PCPE :

- Facilitent l'accès aux droits,
- Proposent un soutien et une guidance pour l'accompagnement de leur proche,
- Coordonnent des séjours de répit, facilitent l'accès aux services d'aide aux aidants, orientent vers les services de pair-aidance.